



AGIR POUR UN BÂTI SAIN, ÉCONOME EN RESSOURCES ET ACCESSIBLE

▀ C'EST DANS L'AIR

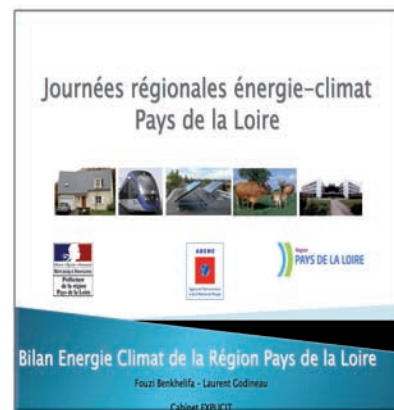
Energie et climat en Pays de la Loire

La récente étude Bilan Energie Climat de la Région Pays de la Loire menée par le Conseil Régional et l'ADEME nous indique que, pour la partie « énergie », le secteur d'activité du Bâtiment représente 47% des 7,8M Tep d'énergie consommée (respectivement 34% pour l'habitat, dont 75% pour le chauffage, et 13% pour le tertiaire) suivi du transport (33%) puis de l'industrie (13%).

Pour le volet « climat » (en fait l'émission des gaz à effet de serre - GES), les secteurs les plus émetteurs sont l'Agriculture (41% des 34 Mt eq. CO2), suivi du Transport (23%) et du bâtiment (19%). La lecture départementale fait aussi apparaître de grandes différences. Ainsi, la Loire-Atlantique, plus grosse consommatrice et émettrice, présente-elle cependant une consommation inférieure à la moyenne régionale, du fait de l'habitat dense et du développement des transports collectifs. Les 2/3 de l'énergie consommée en Maine-et-Loire sont d'origine fossile (pétrole et gaz). En Mayenne, l'agriculture produit 60% des GES. En Sarthe, l'enjeu porte sur l'habitat ancien et les transports. En Vendée, c'est l'habitat et l'industrie qui consomment le plus...

Face au défi environnemental, les enjeux sectoriels de notre région sont aujourd'hui bien définis... et les professionnels du bâtiment, notamment les ECO Artisans, ont leur feuille de route :

- Amélioration de la performance thermique des bâtiments anciens et notamment individuels
- Maîtrise du développement des usages électriques dans le bâtiment
- Réduction des déplacements individuels en voiture
- Renforcement de l'autonomie énergétique régionale
- Développement de nouvelles pratiques agricoles



▀ IMPACT SUR L'ENTREPRISE DU BÂTIMENT

Rejets d'eaux usées : êtes-vous dans les règles ?

L'activité des entreprises et le rejet d'eaux usées contribuent à polluer directement ou indirectement le milieu aquatique. La majorité des entreprises est raccordée à la station d'épuration ou doit recourir à un traitement de leurs eaux usées par un assainissement autonome. Dans les deux cas, vous êtes tenus de respecter des exigences réglementaires :

Eaux usées raccordées au réseau collectif

Tout déversement d'eaux usées non domestiques (*autres que les sanitaires, cuisines, vestiaires*) dans les égouts publics est interdit sans autorisation préalable.

Contactez le service des eaux de votre commune avant de commencer votre activité ou lors de la régularisation afin d'éviter des perturbations sur le réseau d'assainissement et les sanctions qui peuvent en découler :

- Vous ne devez pas rejeter de produits liquides dangereux
- Vous devez réaliser le stockage des produits dangereux (*ex : colles*), au dessus d'un bac de rétention étanche

Eaux usées raccordées à un assainissement autonome

Dans le cadre d'un rejet en direction du milieu naturel,

toutes les mesures doivent être prises pour éviter une pollution du milieu aquatique, notamment par la mise en œuvre d'un système de prétraitement in situ des effluents pollués (*ex : eaux contenant des boues, huiles, solvants, peintures*). Cet équipement doit être régulièrement entretenu et utilisé avec un assainissement autonome qui traitera les eaux usées domestiques et finalisera l'épuration des eaux issues du prétraitement. Pour les entreprises soumises aux régimes des installations classées pour la protection de l'environnement, il convient en plus de respecter leur arrêté préfectoral.



Mettre en place des bonnes pratiques

- Identifier la pollution (*concentration, flux...*) et évaluer les mesures à mettre en œuvre.
- Réduire les pertes de matière qui diminuent la productivité de l'entreprise en augmentant la charge polluante de ses effluents.
- Sensibiliser les salariés
- Optimiser la production pour permettre de diminuer les volumes et les concentrations des effluents.

Formations aux économies d'énergie FEEBat

Les nouveaux modules techniques.

Après le développement des premiers modules techniques qui concernaient l'enveloppe du bâtiment (3.1 ; 3.2 ; 3.3), votre CAPEB propose depuis la rentrée des modules portant sur les équipements.

Vous pouvez ainsi suivre et/ou inscrire vos compagnons pour les modules sur la ventilation (3.4), le chauffage à eau (3.5) ou air (3.6), l'eau chaude (3.7) l'éclairage et autres équipements (3.8) et la climatisation/ rafraichissement (3.9).



Un partenariat :



Union Régionale CAPEB Pays de la Loire
1 rue Louis Marin
BP 56313
44263 Nantes cedex 2
Tél : 02 40 89 71 47
www.capeb-paysdelaloire.fr

IMPRIM'VERT
impression sur papier recyclé



LE MOT DU PRO

Charte ANC ... des avantages au quotidien !



M. CARRIAS,
Entreprise de travaux
publics à Venansault (85)

La Sarl CARRIAS Travaux Publics est installée sur la Commune de Venansault (85) depuis 2001. M. Carrias a développé l'entreprise entre-autre en suivant les diverses obligations environnementales. L'Assainissement Non Collectif (ANC) de part la loi sur l'eau de 1992 en est une. Le fait d'intégrer la Charte pour un ANC de Qualité en Vendée est un des moyens d'y parvenir, en complément de la gestion des déchets sur les chantiers et ateliers, la formation, l'information des divers acteurs...

Combien de chantiers d'ANC réalisez-vous en moyenne dans une année?

Avant 2007, j'aurai dit 2 à 4 par an, mais depuis 3 ans nous en faisons en moyenne 10 à 15.

Qu'est-ce qui vous a incité à entrer dans la charte pour un ANC de qualité en Vendée ?

Une visibilité pour nos clients, une identification professionnelle et la mise en avant de notre savoir-faire et de notre expérience.

Notre engagement vis-à-vis des clients est clair : une relation privilégiée, une garantie de bonne conception, de professionnalisme et de technicité, de respect des lois mais aussi la possibilité d'utiliser des outils de communication.

En quelques mots, quels sont les principaux engagements dans la charte ?

Préserver l'environnement par un ANC de qualité, garantir un travail de qualité en accord avec la réglementation, travailler de concert avec les bureaux d'études, les SPANCS (Service Public d'Assainissement Non Collectif), permettre un échange homogène sur le sujet avec tous les intervenants, avancer tous ensemble et dans le même sens.

Combien de chantiers avez-vous obtenus « grâce à la charte » ?

Notre implication dans la charte ANC nous a permis la signature d'environ une dizaine de devis depuis le début de l'année. Le fait d'être clair avec nos prospects fait pencher la balance en notre faveur.

EN PRATIQUE

Menuiserie : les bonnes pratiques pour les économies d'énergie

Dans la bonne mise en œuvre des menuiseries, il y a la recherche de la qualité tant au niveau technique que thermique. Par l'emploi de menuiseries et de fermetures aux performances énergétiques en constante amélioration, on va contribuer concrètement aux réductions de notre consommation d'énergie.

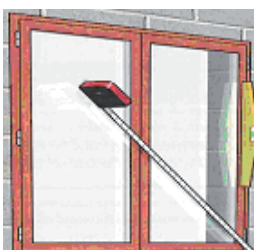
Le label Bâtiment Basse Consommation, BBC Effinergie, préconise un coefficient Uw de la fenêtre entre 1.7 et 0.7 W/m².K et des protections solaires.

Les vitrages sont techniquement plus performants c'est-à-dire qu'ils sont de plus en plus « isolants » et on choisira des caractéristiques différentes selon l'orientation (double ou triple vitrage, facteur solaire..).

Les cadres, qu'ils soient en Bois, Pvc, Alu ou mixte, apportent eux aussi un complément thermique notable et les accessoires, de type intercalaires, comme la technique du « warm edge » dit « à bord chaud » permet de mieux maîtriser les déperditions en périphérie du vitrage.



FENETRE BOIS ALUMINIUM
 BASSE ENERGIE TRIPLE VITRAGE
 Triple vitrage 4/8/4/8/4 avec gaz krypton épaisseur totale 28 mm
 coef Uw=1.10 W/m².K



Tolérance Horizontalité : 2mm/m
 Tolérance Verticalité : 2mm/m
 Ecart entre les diagonales : 2mm Maxi

La qualité et le soin apporté à la pose sont tout aussi importants. Pas de réduction énergétique à attendre si la pose est « bâclée ».

En résumé, les points à respecter sont :

- La prescription et l'emploi de menuiseries adaptées suivant le type de chantier
- La réception du support
- Le choix du calfeutrement suivant les caractéristiques techniques du bâtiment
- Le choix des matériaux utilisés et leur bonne mise en œuvre
- L'auto-contrôle des travaux de menuiserie finis : tolérances autorisées

Il est possible de réaliser différents tests, certes plus facilement applicables dans le Neuf, mais à ne pas négliger dans le cadre de chantiers en rénovation.

- Test d'étanchéité à l'air type « Blower door »
- Mesure en périphérie des fenêtres à la caméra thermique



MÉMO

Se former

Quelques exemples de stages.
 La liste complète est à demander à votre CAPEB départementale.

> LOIRE-ATLANTIQUE

14-15 décembre
 FEEBat module 3.1 : Isolation murs et planchers bas

> MAINE-ET-LOIRE

15 décembre
 FEEBat module 3.8 : Eclairage et autres équipements électriques

> MAYENNE

14-15 décembre
 FEEBat module 2

> SARTHE

15-16 décembre
 Photovoltaïque - Module intégration au bâti (couvreurs)

> VENDÉE

10-11 décembre
 FEEBat module 2

Le bon clic

Prime Attestation de Fin de Travaux - AFT : « Agir pour l'environnement ça profite à tous ! »
 Retrouver tous les outils sur www.capeb-paysdelaloire.fr/aft

Actu

Conférence de Copenhague du 7 au 18 décembre 2009 pour la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.



ÉCO-ATTITUDE

Le chiffre du mois

4.6 kg de CO₂ : C'est, en moyenne, ce que rejette votre fourgon en un aller-retour pour un chantier à 10 km. de l'atelier...

d'où l'intérêt de bien préparer matériel et matériaux !